



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP0332402500070

Déposé le 19/06/2025

De Madame SEKNAZI Pascale
Domicilié(e) 5 avenue René Cassin 33340
 LESPARRE MEDOC
Pour Création d'une pergola en bois
Sur un terrain 5 avenue René Cassin 33340
sis Lesparre-Médoc
Cadastré AC 43

SURFACE DE PLANCHER

Existante : - m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 19/06/2025, par Madame SEKNAZI Pascale demeurant 5 avenue René Cassin 33340 LESPARRE MEDOC, et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MEDOC sous le numéro DP0332402500070,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la création d'une pergola en bois, d'une emprise au sol créée de 12m²,
- Sur un terrain situé 5 avenue René Cassin 33340 Lesparre-Médoc, parcelle(s) cadastrée(s) AC-0043,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ua,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 23 juin 2025

Le Maire

Bernard GUIRAUD



Pour Le Maire,
 L'Adjoint délégué à l'urbanisme
 Joël CAZAUBON

NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales